

Rentrée scolaire 2024-2025

Demande de dérogation au périmètre scolaire

À Petit-Quevilly

Hors Commune

Date limite de dépôt du dossier : 30 mars 2024

Cadre réservé au service Accueil Enfance et Loisirs

Nom de l'enfant : Date de naissance :

Nom des responsables :

École de secteur :

École demandée :

Ville : Code Postal :

Date de réception :

Cadre réservé au service Accueil Enfance et Loisirs

Décision de la commission

Dossier complet

Dossier incomplet / Documents à compléter :

Favorable, école autorisée :

Défavorable, motif du refus :

Observations :

Parents :

Nom et prénom du responsable 1 :

Adresse :

.....

Téléphone : email :

Profession :

Nom de l'employeur :

Nom et prénom du responsable 2 :

Adresse :

.....

Téléphone : email :

Profession :

Nom de l'employeur :

Situation familiale des parents :

Marié(e)s Pacsé(e)s Union libre

Divorcé(e)s/séparé(e)s Veuf(ve) Célibataire

Si séparation, mode de garde (*joindre le jugement de divorce ou l'attestation de garde alternée*) :

Alternée Chez le responsable 1 Chez le responsable 2

En cas de séparation :

Nom-Prénom du (ou de la) conjoint(e) résidant au foyer de l'enfant :

.....

Profession :

Fratie :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
École fréquentée				
Classe / niveau				

Photocopie des pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier

- Un courrier adressé à Madame la Maire expliquant le motif de votre demande,
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture d'énergie, facture de téléphone fixe ou internet – les factures de téléphone mobiles ne sont pas acceptées),
- La copie complète du ou des livret(s) de famille
- Justificatif fixant le domicile de l'enfant dans le cas où :
 - Les parents sont séparés ou divorcés :**
 - La photocopie de l'extrait de la dernière décision judiciaire instituant les modalités de garde
 - L'attestation du second parent (attestation correspondant à la situation familiale, à télécharger sur le site de la ville de Petit-Quevilly) et d'une copie de sa pièce d'identité
 - Une garde alternée est fixée par un juge des affaires familiales :**
 - La photocopie de l'extrait de la dernière décision judiciaire instituant les modalités de garde
 - L'attestation du second parent (attestation correspondant à la situation familiale, à télécharger sur le site de la ville de Petit-Quevilly) complétée d'une copie de sa pièce d'identité
 - Une garde alternée est fixée à l'amiable ou en cas de séparation récente :**
 - L'attestation de garde alternée fixée à l'amiable (attestation correspondant à la situation familiale, à télécharger sur le site de la ville de Petit-Quevilly)
 - L'attestation du second parent (attestation correspondant à la situation familiale, à télécharger sur le site de la ville de Petit-Quevilly) et une copie de sa pièce d'identité

Selon le motif de votre demande de dérogation, vous devez également fournir la photocopie des pièces justificatives suivantes :

<input type="checkbox"/>	Regroupement de fratrie	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans l'établissement demandé (ou groupe scolaire)
<input type="checkbox"/>	Enfant gardé par une assistante maternelle	<input type="checkbox"/> Copie du ou des contrat(s) de travail complet(s) de l'assistante maternelle indiquant les horaires de garde (tous les contrats depuis le début de garde de l'enfant), agrément de l'assistante maternelle. <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de l'assistante maternelle de moins de trois mois (quittance de loyer, bail, facture d'énergie, facture de téléphone fixe ou internet – <i>les factures de téléphone mobiles ne sont pas acceptées</i>) <input type="checkbox"/> Attestation employeur ou contrat de travail indiquant les horaires de travail du (des) parent(s) et du (ou de la) conjoint(e) en cas de séparation
<input type="checkbox"/>	Enfant gardé par un membre de la famille	<input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur de la personne déclarant avoir la garde de l'enfant <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille de la personne déclarant garder l'enfant justifiant le lien de parenté <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois de la personne déclarant garder l'enfant (quittance de loyer, bail, facture d'énergie, facture de téléphone fixe ou internet – <i>les factures de téléphone mobiles ne seront pas acceptées</i>) <input type="checkbox"/> Attestation employeur ou contrat de travail indiquant les horaires de travail du (des) parent(s) et du (ou de la) conjoint(e) en cas de séparation
<input type="checkbox"/>	Raison médicale de l'enfant	<input type="checkbox"/> Attestation médicale
<input type="checkbox"/>	Enseignement spécifique	<input type="checkbox"/> Pièce justificative indiquant la future inscription de votre enfant dans l'école spécialisée pour la rentrée 2024-2025

Le service Accueil Enfance et Loisirs peut vous demander des pièces justificatives supplémentaires en cas de besoin.

Les données à caractère personnel recueillies dans une finalité de demande de dérogation au périmètre scolaire sont traitées de façon confidentielle. Les données sont conservées pendant 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi n°78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données en écrivant à dpo@petit-quevilly.fr